

**Réforme des carrières
et
Inégalités des revenus des Enseignants :
Les exemples des premier et second degrés**

Alain Bigard et Yves Guillotin.

G.A.I.N.S.- Université du Maine ¹.

¹ Cette étude a pu être réalisée grâce à une convention n° 96319, avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction de l'Évaluation et de la Prospective (convention n° 96319).

L'objectif de cette contribution est d'utiliser les mesures d'inégalité pour « évaluer » les conséquences en terme de revenus des réformes des carrières des enseignants mise en place à la fin des années 80 dans le cadre de ce qu'il est convenu de qualifier de « revalorisation ».

Toutefois, nous nous restreindrons, dans ce document, à deux illustrations de l'intérêt d'une telle approche :

- 1°) La création du corps de Professeur des Ecoles dans le premier degré
- 2°) La création de la « hors-classe » dans le second degré.

Rappelons que la Fonction Publique française est caractérisée par l'existence d'une grille universelle, qui détermine pour chaque profession la progression salariale le long d'une échelle indiciaire. La valeur du point d'indice est déterminée annuellement par le gouvernement. Le salaire brut (B) d'un fonctionnaire peut alors être calculé par une simple multiplication. Chaque agent est assuré d'avancer à l'ancienneté. Mais il est éligible pour des promotions individuelles qui auront pour effet de lui faire atteindre plus rapidement l'indice maximal de son statut.

Du salaire brut B, on déduit les cotisations sociales C. La différence B – C sera appelée ici « rémunération principale nette ». A cette rémunération viennent s'ajouter l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement. Ces suppléments à caractère automatique seront dénotés par S. Plus importantes sont les « indemnités » I liées aux heures supplémentaires et aux responsabilités acceptées. Elles sont calculées selon une échelle qui dépend du statut. Pour résumer, le salaire imposable W peut être décomposé en trois parties :

$$W = (B - C) + S + I \quad (1).$$

On trouvera davantage de précisions sur ce système et sur les évolutions récentes qui l'affectent dans *Ministère de la Fonction Publique* (1995), et GUILLOTIN, MEURS (1996).

Les données que nous avons utilisées proviennent des fichiers de paie des Trésoriers payeurs généraux et concernent la totalité des enseignants de l'enseignement public, observés tous les quatre ans de 1978 à 1994². Il s'agit de salaires annuels, convertis en Francs 1994. Les variables W, B, C et I figurent dans le fichier. On trouvera les niveaux moyens de salaires par catégories calculés à partir de la même source dans (ALLUIN, 1996). La présente étude est restreinte aux titulaires gérés directement par le Ministère de l'Education nationale. Le tableau 1 indique les effectifs pour chaque coupe transversale. Comme la quasi-totalité de la population est présente, il n'y a pas de problème d'échantillonnage.

Bien que les situations locales, très variables, ne soient pas toujours exemptes de contraintes, les rémunérations annexes dans l'enseignement peuvent être considérés dans une large mesure comme le produit des choix individuels des agents³. Nos données permettent donc une approche au moins indicative de l'individualisation des rémunérations. Le système de rémunération des enseignants a connu une grande réforme en 1989-1990, connue sous le nom de « revalorisation ». Cette réforme avait pour but, on le sait, de rendre les carrières plus attractives et de motiver davantage les agents. Bien que le mot « individualisation » fut rarement prononcé, c'était bien la tendance vers laquelle on s'orientait.

² Ces données ont été élaborées par l'I.N.S.E.E. pour la Direction de l'Evaluation et de la Prospective.

³ Il serait imprudent d'étendre cette hypothèse à d'autres secteurs de la Fonction publique.

I L'individualisation des carrières dans le second degré

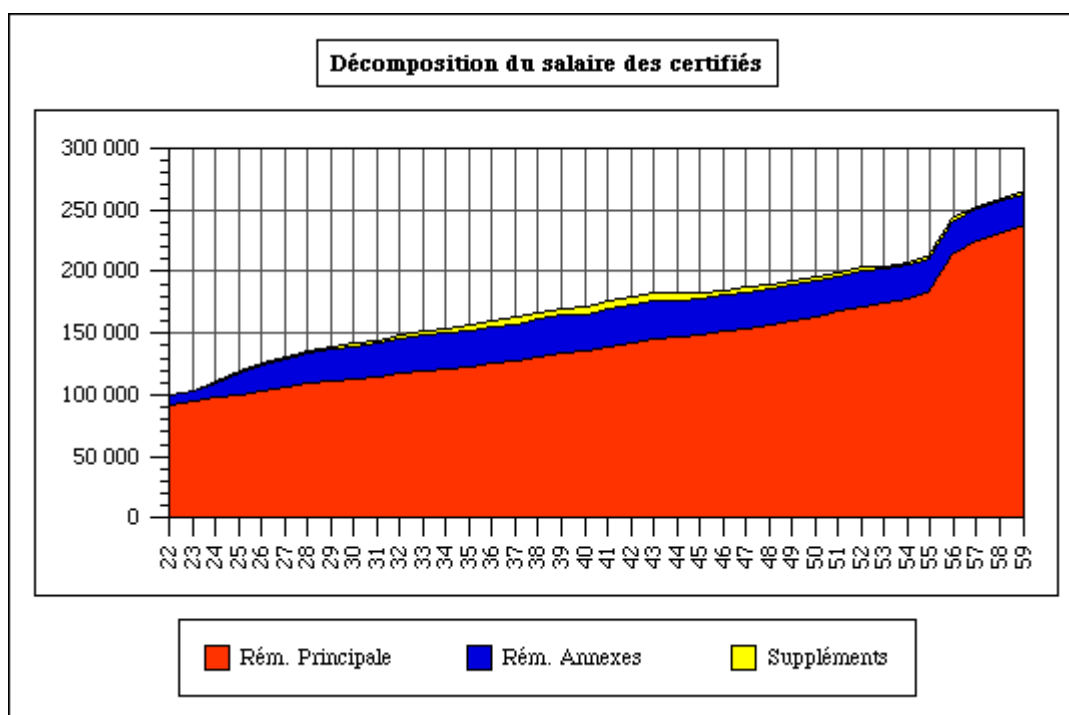
Avant de s'intéresser à l'inégalité, une première image des revenus des enseignants du second degré nous est fournie par la distribution des revenus telle qu'observée en 1994 (Annexe 1). On peut y lire des distributions de dispersion variée selon le corps d'appartenance.

Afin de faciliter l'étude nous nous concentrerons sur les seuls Certifiés qui constituent en 1994 plus de la moitié des effectifs du second degré.

L'inégalité en 1994

La Figure 1 montre la décomposition des revenus selon la source. Comme l'ancienneté n'est pas disponible dans le fichier, l'âge est ici utilisé comme proxy. Le salaire brut suit, jusqu'à 55 ans une pente quasi-linéaire. Les rémunérations annexes se développent progressivement au cours des cinq premières années de la carrière⁴.

Figure 1



Champ : Certifiés en 1994. Education Nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

Nous avons étudié l'inégalité sur le salaire imposable au moyen de la déviation logarithmique.

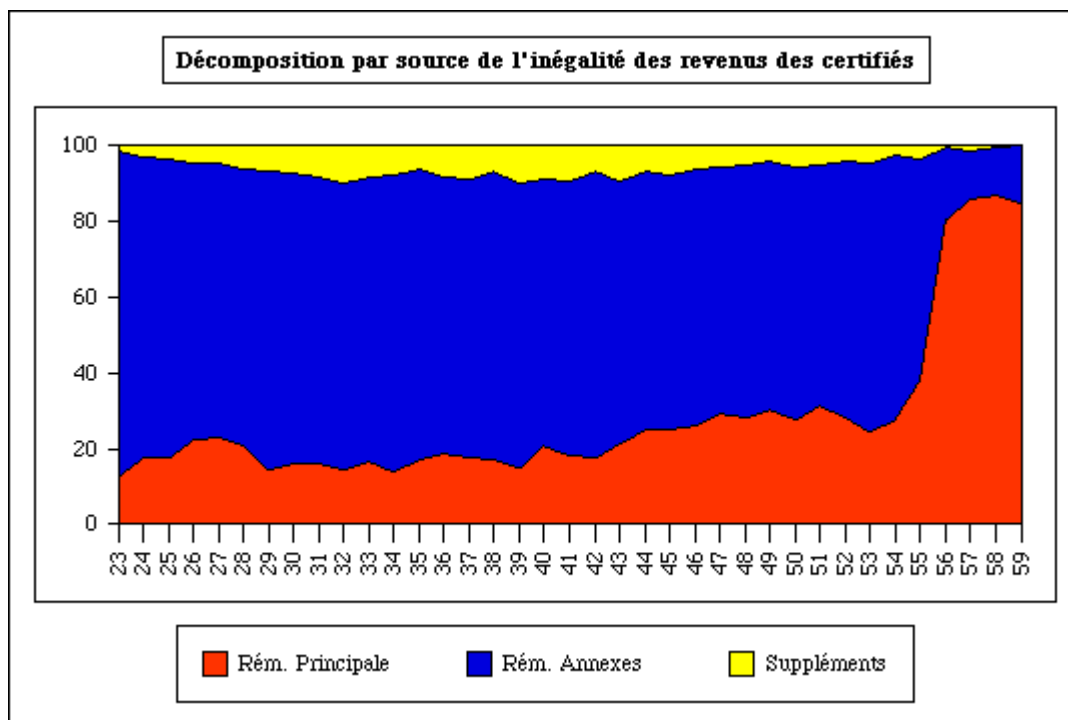
La décomposition par sources de l'inégalité (SHORROCKS,1982) est appliquée aux trois parties qui apparaissent dans l'équation (1) .

⁴ Bien entendu cette coupe transversale ne donne pas une image correcte de ce qu'est une carrière, mais les analyses longitudinales que nous avons pu faire (contraintes par l'espacement de 4 ans) confirment ce résultat.

Si l'on considère l'ensemble des titulaires, l'inégalité sur le salaire brut est dominante (Tableau 4). Mais à l'intérieur de chaque catégorie, les rémunérations annexes apparaissent comme le principal facteur d'inégalité.

Pour les Certifiés, ceci se vérifie jusqu'à l'âge de 55 ans (Figure 2). En particulier, dans la classe d'âge 40-49 ans, les rémunérations annexes obtenues par les hommes sont de 45 % supérieures à celles obtenues par les femmes.

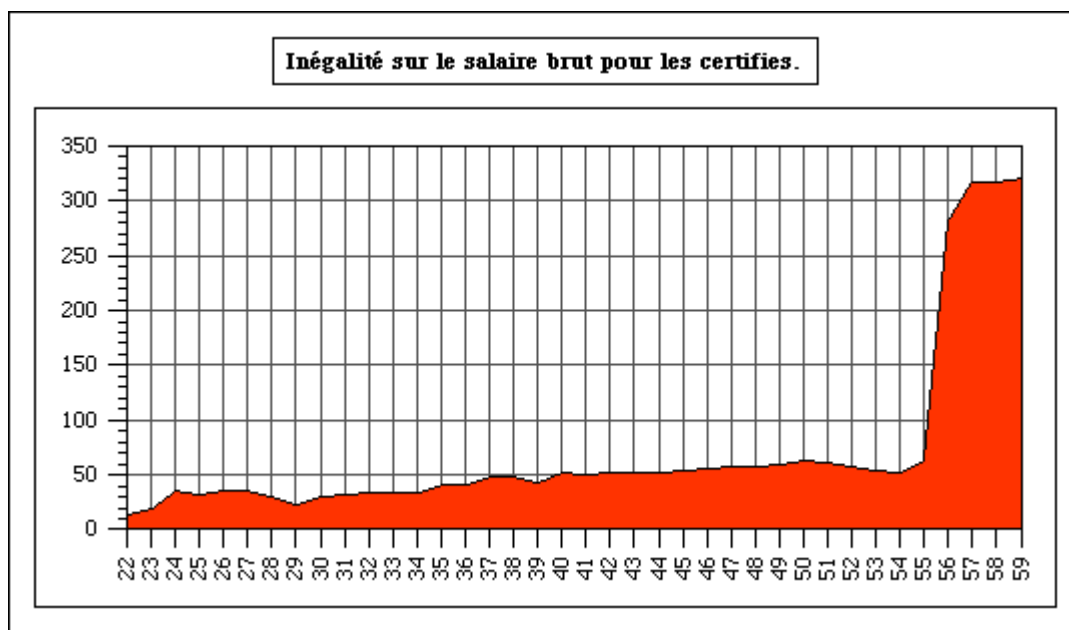
Figure 2



Champ : Certifiés en 1994. Education Nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

La situation change après 55 ans, du fait de l'introduction récente de la hors-classe et des bonifications indiciaires. Entre 53 et 59 ans, l'inégalité sur le salaire brut est ainsi multipliée par 6 (Figure 3).

Figure 3



Champ : Certifiés en 1994. Education Nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

L'évolution de l'inégalité de 1978 à 1994

L'inégalité peut être décomposée selon la méthodologie de BOURGUIGNON (1986). L'âge est traité ici non comme une variable numérique, mais comme une partition.

On observe une tendance de long terme à l'accroissement de l'inégalité (Tableau 1).

Tableau 1. Evolution de l'inégalité.

	1978	1982	1986	1990	1994
Effectif	257766	305777	351354	362196	378015
Inégalité	296	306	317	348	389

Champ : Enseignants du second degré titulaires. Education nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

Note : l'inégalité est mesurée par la déviation logarithmique, multipliée par 10^4 .

Sur le tableau 2, on remarque que l'inégalité liée au statut décroît : les inégalités inter-catégorielles, qui étaient une grande spécificité du système éducatif français, sont en voie de réduction. Les syndicats ont d'ailleurs concentré leur attention sur cet aspect, plus visible que l'accroissement global de l'inégalité. L'âge semble avoir un rôle croissant. Ceci n'est pas antinomique avec un accroissement de l'individualisation, que nous proposons d'identifier ici au résidu. Ce résidu inclut une substantielle inégalité liée au sexe. Une analyse de covariance (non reproduite ici) montre qu'en 1994, à statut et âges égaux, les hommes gagnaient 4,8 % de plus que les femmes.

Tableau 2. Décomposition de l'inégalité.

	1978	1982	1986	1990	1994
Inégalité liée au statut	34,6	38,9	41,2	36,2	25,5
Inégalité liée à l'âge, à statut égal	37,9	29,0	27,6	27,8	36,5
Inégalité résiduelle	27,5	32,1	31,2	36,0	38,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Enseignants du second degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Il est bien connu que l'inégalité peut se modifier du seul fait des changements structurels. En ce qui concerne l'âge, il faut noter que l'âge médian a augmenté de 9 années sur l'ensemble de la période étudiée. Ceci a eu bien évidemment une incidence sur l'inégalité observée.

Le rôle du statut est également très important. Le Tableau 3 analyse cet aspect de la variation, en suivant la méthodologie de MOOKHERJEE et SHORROCKS (1982). Il montre qu'à partir de 1986 les variations structurelles vont dans un sens inégalitaire en compensant entièrement l'effet qu'on aurait pu attendre de la réduction des inégalités inter-catégorielles. Ceci tient notamment au fait que les catégories « bien rémunérées » ont vu leur effectif augmenter. Par exemple, les PLP-2 sont passés de 1% à 10 %. D'autre part, la variation *intra* est importante. On comprend mieux dès lors que l'inégalité globale ait augmenté.

Tableau 3. Décomposition des variations de l'inégalité par rapport au statut.

	1978-1982	1982-1986	1986-1990	1990-1994
Variation intra-catégorielle	-13	1	23	32
Variation inter-catégorielle	-27	11	-11	-28
Variation structurelle	38	-7	19	35
Variation totale	-2	5	31	39

Champ : Enseignants du second degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Note : l'inégalité est mesurée par la déviation logarithmique, multipliée par 10^4 .

Tableau 4. Décomposition de l'inégalité par sources.

	1978	1982	1986	1990	1994
Rémunération principale nette	61,9	54,2	59,0	55,2	59,2
Rémunérations annexes	29,7	39,5	37,0	41,4	38,3
Suppléments	8,4	6,3	4,0	3,4	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : Enseignants du second degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Le taux de rémunération annexes d'un individu peut être défini par le quotient $I / (B + I)$. La Figure 4 montre la distribution de ce taux. L'histogramme présente une forme familière. Seulement 3,4 % des enseignants ne reçoivent aucune rémunération annexe. Le taux médian est de 11,7%. On surestime quelque peu en divisant la valeur moyenne de I par la valeur moyenne de B + I, ce qui donne environ 15 %. La Figure 4 montre que 65 % des Enseignants seraient fondés à protester qu'ils n'atteignent pas ce niveau. Les Professeurs de chaire supérieure, qui sont au sommet de la hiérarchie, atteignent un taux médian de 36,7 %. Cependant, il serait inexact de poser comme loi l'augmentation des rémunérations annexes selon un gradient hiérarchique : les P.L.P.-1 et les P.E.G.C. dépassent les Certifiés.

Figure 4. Distribution du taux de rémunérations annexes.

Taux		Freq	Pour-cent	Pour-cent Cumulé
0	!*****	14159	3.34	3.34
2	!*****	23545	5.56	8.91
4	!*****	33290	7.86	16.77
6	!*****	36784	8.69	25.46
8	!*****	41798	9.87	35.33
10	!*****	43633	10.31	45.64
12	!*****	42413	10.02	55.66
14	!*****	37854	8.94	64.60
16	!*****	31914	7.54	72.14
18	!*****	25280	5.97	78.11
20	!*****	19075	4.51	82.61
22	!*****	14325	3.38	86.00
24	!*****	10674	2.52	88.52
26	!*****	8042	1.90	90.42
28	!*****	6174	1.46	91.88
30	!*****	5213	1.23	93.11
32	!*****	5069	1.20	94.30
34	!****	4469	1.06	95.36
36	!****	3686	0.87	96.23
38	!***	2977	0.70	96.93
40	!***	2605	0.62	97.55
42	!**	2257	0.53	98.08
44	!**	1833	0.43	98.52
46	!*	1372	0.32	98.84
48	!*	1124	0.27	99.10
50	!*	857	0.20	99.31
52	!*	695	0.16	99.47
54	!*	609	0.14	99.62
56	!	487	0.12	99.73
58	!	443	0.10	99.83
60	!	203	0.05	99.88

Champ : Enseignants du second degré titulaires en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Un des aspects de la « revalorisation » a été une nouvelle politique d'incitations, visant à obtenir des enseignants s'impliquent davantage dans le suivi et l'orientation et à ce qu'ils soient encouragés à s'installer dans les zones jugées difficiles. C'est sans doute pourquoi le taux de rémunérations annexes est passé de 7 % en 1986 à 11,7 % en 1994. Cependant cet accroissement n'est pas l'unique source de l'augmentation de l'inégalité *intra*. L'ouverture de nouvelles échelles - telle que la hors-classe des Certifiés- qui agissent directement sur le traitement brut, doivent également être prises en compte. L'individualisation des rémunérations peut donc emprunter des voies diverses.

La mobilité salariale progresse également, en particulier sous l'aspect du changement distributionnel, qui a le mérite de permettre des décompositions similaires à celles de l'inégalité (COWELL,1985)⁵.

Tableau 5. Décomposition du changement distributionnel.

	1978-1982	1982-1986	1986-1990	1990-1994
Changement intra-catégoriel sans mobilité professionnelle	111	73	81	98
Changement intra-catégoriel avec mobilité professionnelle	14	6	14	31
Changement inter-catégoriel	10	7	10	20
Changement total	135	86	105	149

Champ : Enseignants du second degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Le tableau 5 indice ses valeurs par périodes quadriennales. Il montre que le changement structurel reste relativement modeste. Il en serait autrement si l'on décidait brutalement de revaloriser une ou plusieurs catégories au dépens des autres. Le changement distributionnel sans changement de statut domine. Tout d'abord, en contraste avec ce qui se passe dans le secteur privé, une mobilité descendante dans l'échelle des statuts est pratiquement exclue⁶. D'un point de vue individuel, le moyen le plus efficace pour améliorer sa rémunération est sans doute de passer à un statut supérieur. Mais de telles promotions sont relativement rares à échéance de 4 ans⁷.

L'intensité de la mobilité salariale suggère qu'il serait pertinent d'examiner les carrières individuelles.

Un exemple concernant les rémunérations annexes servira d'illustration. Parmi les Certifiés âgés de moins de 30 ans en 1978 certains sont devenus Agrégés passant le concours (interne ou externe) entre 1978 et 1994. Il est intéressant de comparer les rémunérations annexes des différentes promotions. Au départ, leurs rémunérations annexes se trouvent à un niveau très bas, en dessous de celui des personnels qui resteront Certifiés. On peut supposer, sans trop s'avancer, qu'ils consacrent une partie importante de leur temps à la préparation du concours.

Cet investissement en capital humain s'est avéré très efficace (pour ceux qui ont réussi) puisque non seulement ils ont accédé à l'échelle indiciaire des Agrégés, mais aussi ils ont vu leurs rémunérations annexes augmenter très sensiblement, jusqu'à un niveau supérieur à celui des personnels entrés comme Agrégés.

Les carrières individuelles sont donc plus sophistiquées qu'on pourrait le penser au vu de la seule grille indiciaire.

⁵ Supposons que l'individu i a reçu x_i l'année t et y_i l'année $t+1$. Soit μ la moyenne des x_i et ρ la moyenne des y_i . Le changement distributionnel est : $M(x,y) = \sum_i (y_i / n \rho) (\text{Log}(y_i/\rho) - \text{Log}(x_i/\mu))$. Ses valeurs sont multipliées par 10^4 .

⁶ Il n'en est pas de même si l'on élargit le champ. Par exemple l'élève d'une E.N.S. qui devient A.T.E.R. quitte le statut de fonctionnaire pour devenir stagiaire.

⁷ Il n'en est pas de même sur une plus longue période : Parmi les enseignants âgés de moins de 30 ans en 1978, auxiliaires inclus, 32,9 % se trouvaient dans le même statut en 1994, 51,9 % avaient changé de statut et 15,5 % étaient sortis de l'Education Nationale au sens strict.

II La création du corps des Professeurs des Ecoles dans le premier degré

Comme dans le point précédent nous nous limitons ici au seul champ de l'Education Nationale au sens strict et nous nous concentrerons sur la catégorie principale du premier degré, c'est-à-dire les Instituteurs.

L'approche la plus simple de la disparité salariale consiste à construire les distributions de salaires des différents corps (Annexe 2). On peut percevoir clairement sur le tracé de 1994 la superposition des distributions, même si en tendance centrale, les corps sont hiérarchisés. Le passage dans le second degré apparaît comme vecteur d'une progression salariale substantielle.

Une caractéristique particulière apparaît pour les Professeurs des Ecoles : la distribution en est en effet bimodale, reflétant vraisemblablement les deux modes d'intégration dans ce corps : sous conditions d'ancienneté, pour les Instituteurs en fonction, ou par recrutement de nouveaux enseignants.

On vérifie alors, qu'à l'exception des Professeurs des Ecoles pour les raisons déjà mentionnées, les distributions sont fortement concentrées autour de la valeur centrale, pour l'essentiel dans un intervalle de + ou - 30% de la médiane : 95 % des Directeurs et des Instituteurs sont dans ce cas.

L'inégalité salariale en 1994

Afin de comprendre les disparités salariales en 1994 il est possible, à l'instar de ce qui a été fait pour le second degré, de décomposer l'inégalité observée à cette date (Tableau 6).

Les dimensions utilisées ici pour la décomposition sont la profession, l'âge et le sexe qui représentent autant de partitions possibles de l'inégalité totale, ici égale à 188.

Il faut noter que celle-ci est 2 fois plus faible que dans le second degré.

En première lecture, l'âge est la variable qui contribue le plus à l'inégalité. Le rôle du sexe apparaît faible et celui de la profession sensiblement plus faible que dans le second degré. Ce point peut probablement être relié à la relative agrégation de notre nomenclature, mais reflète également la forte homogénéité déjà observée dans les distributions de salaire.

Tableau 6. Décompositions de l'Inégalité

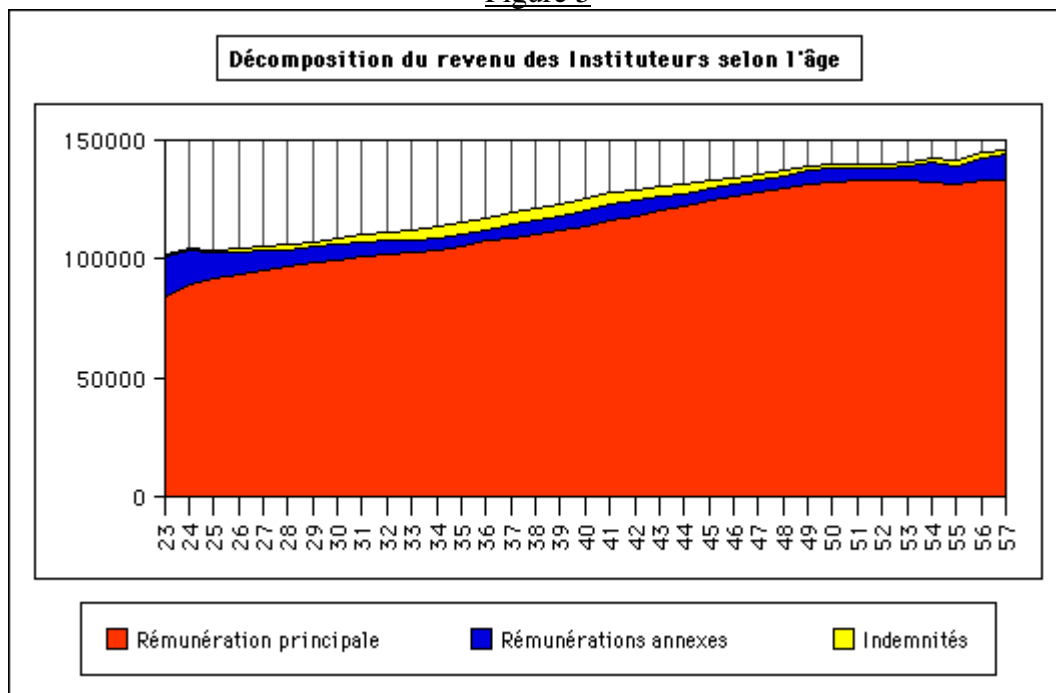
Inégalité liée à la profession	17,0
Inégalité liée à l'âge, à profession égale	33,0
Inégalité liée au sexe, à profession et âge égaux	1,0
Inégalité résiduelle	49,0
Total	100

Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Nous nous restreindrons pour la suite à la population la plus importante quantitativement, c'est-à-dire à celle des Instituteurs (Figure 5 à 8).

Figure 5



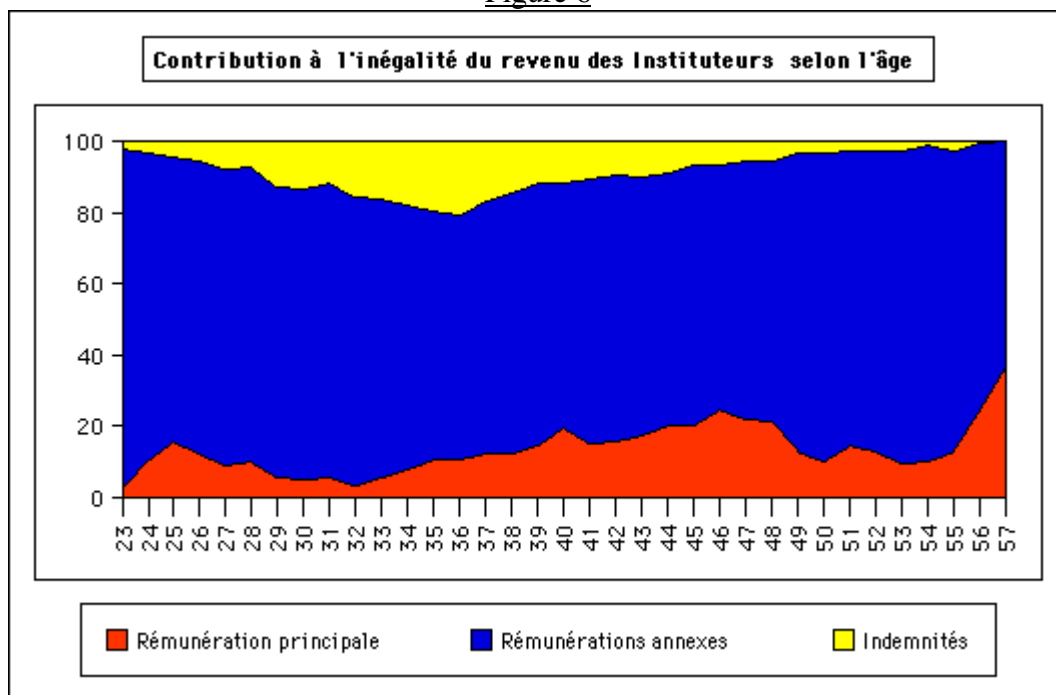
Champ : Instituteurs en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Les rémunérations annexes, si elles sont très faibles, semblent plutôt concentrées aux âges extrêmes, alors que les indemnités se concentrent entre 30 et 45 ans, reflétant leur dépendance notamment au nombre d'enfants du ménage.

Malgré la faiblesse des rémunérations annexes et des indemnités, la grande homogénéité des rémunérations principales va conduire à observer une contribution très importante de ces rémunérations annexes à l'inégalité (Figure 6).

Figure 6



Champ : Instituteurs en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

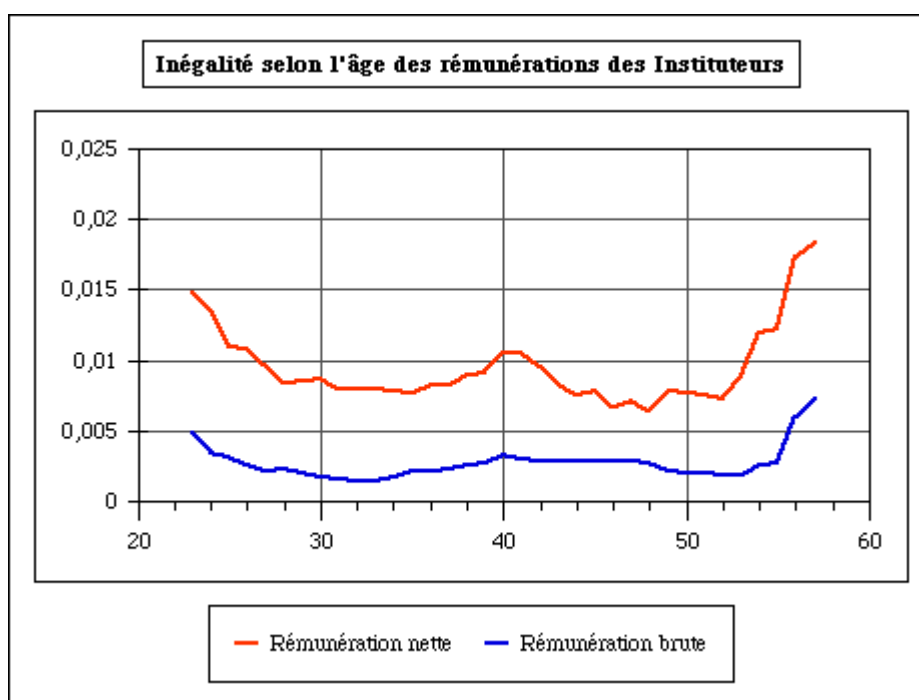
On peut noter un accroissement de la contribution de la rémunération principale avec l'âge, et ce notamment aux âges élevés : cette dernière reste toutefois dominée par la part des rémunérations annexes.

La confrontation des figures 5 et 6 montre qu'il ne faut surtout pas assimiler la part d'une composante dans la rémunération et sa contribution à l'inégalité. Dans le cas des Instituteurs, à âge donné, ce sont les rémunérations annexes qui font l'essentiel de l'inégalité, même si elles ne représentent qu'une faible part des rémunérations nettes.

Une question connexe est celle de l'inégalité qui prévaut sur la seule rémunération brute, c'est-à-dire avant tout prélèvement social, indemnité ou rémunération annexe.

La figure 7 confirme que l'inégalité à âge donné provient essentiellement des « à-côtés » de la rémunération brute sur laquelle les inégalités sont très faibles, si l'on excepte un très léger accroissement en toute fin de carrière.

Figure 7



Champ : Instituteurs en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

L'impact des rémunérations annexes.

Comme on vient de le voir, les rémunérations annexes sont déterminantes dans l'analyse des inégalités, quel que soit l'âge. Toutefois, le poids des rémunérations annexes reste quasi marginal. Pour s'en convaincre, un traitement similaire à celui du second degré qui a été opéré sur les principales catégories du premier degré a fourni une image très différente de cette population. Là encore, une composante très faible de la rémunération concentre l'essentiel de l'inégalité, ce qui reflète également la grande homogénéité de ces professions.

Tableau 7. Rémunérations annexes en 1994

	Directeurs	Instituteurs	Professeurs des Ecoles	Détachés 2nd degré
Niveaux moyens de rémunération	162877	140059	151881	187483
Niveaux moyens des Annexes	6415	5970	9628	31528
Niveaux médians de Taux de Rémunérations annexes en %	1,8	0,1	1	13,2
Effectifs concernés	53411	228227	59325	12783

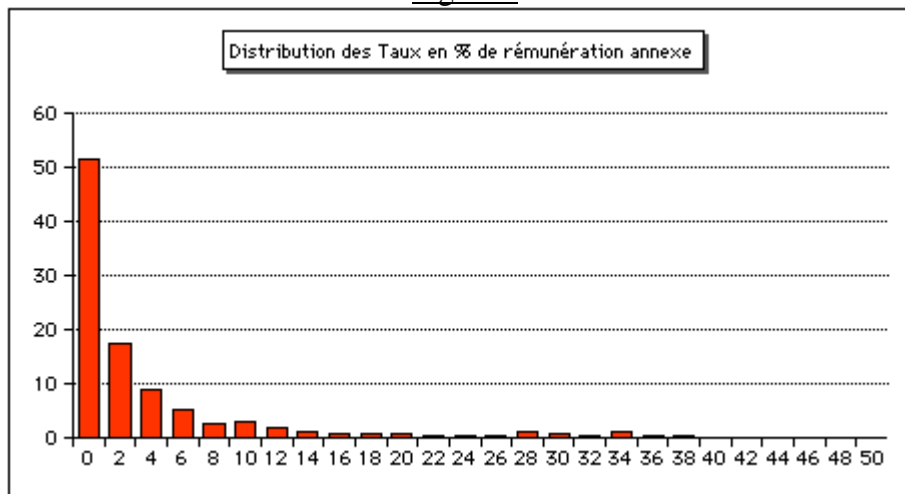
Champ : Enseignants du premier degré titulaires en 1994 et détachés dans le Second degré .
Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Pour les différentes catégories, les rémunérations annexes ne représentent qu'une petite part des rémunérations. Un Instituteur sur deux ne perçoit aucune rémunération annexe. Seuls les enseignants du premier degré passés en 1994 dans le second degré perçoivent des rémunérations annexes significatives. Celles-ci sont très comparables, en médiane, à ce qui se constate dans le second degré.

Toutefois, cette différence d'opportunité peut, en plus du différentiel de salaire de base, constituer un argument puissant d'appel vers le second degré. En effet, les rémunérations annexes constituent la partie de la rémunération sur laquelle l'individu peut le plus facilement agir, dans laquelle il peut le plus aisément "investir", ce qui n'est guère possible dans le premier degré.

Figure 8



Champ : Enseignants du premier degré titulaires en 1994. Education nationale au sens strict.

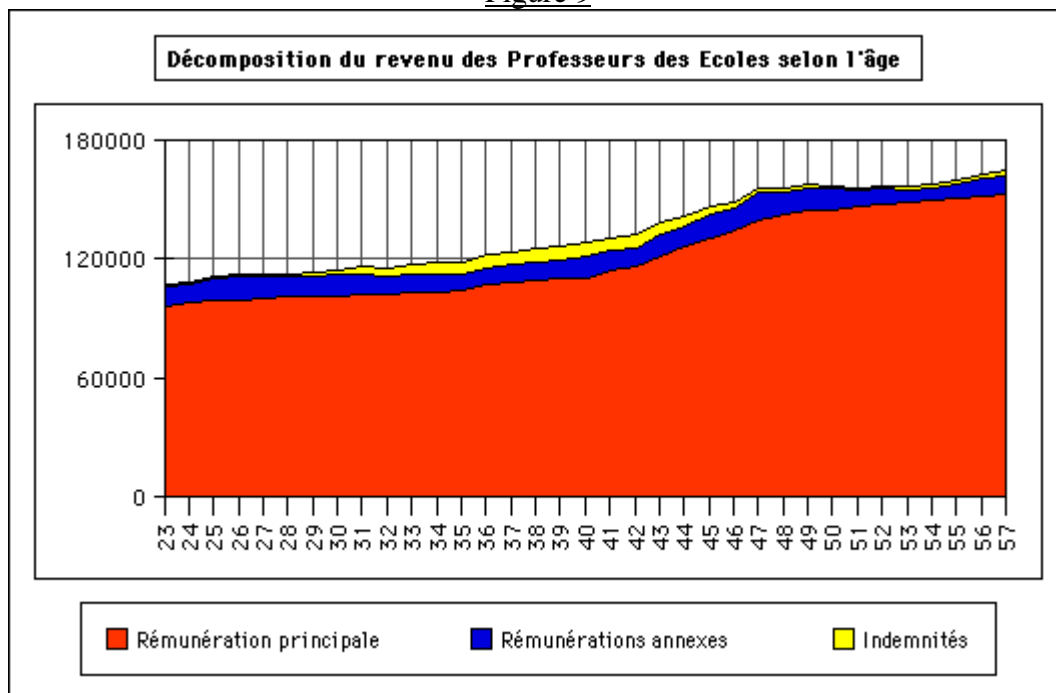
Source: I.N.S.E.E.

Le cas particulier des Professeurs des Ecoles

Il est possible d'appliquer la même démarche à toutes les catégories du premier degré. Considérons le cas des Professeurs des Ecoles (Figures 9 à 11).

Malgré la création récente de ce corps, chaque âge est représenté par au moins 500 individus.

Figure 9



Champ : Professeurs des Ecoles en 1994. Education nationale au sens strict.

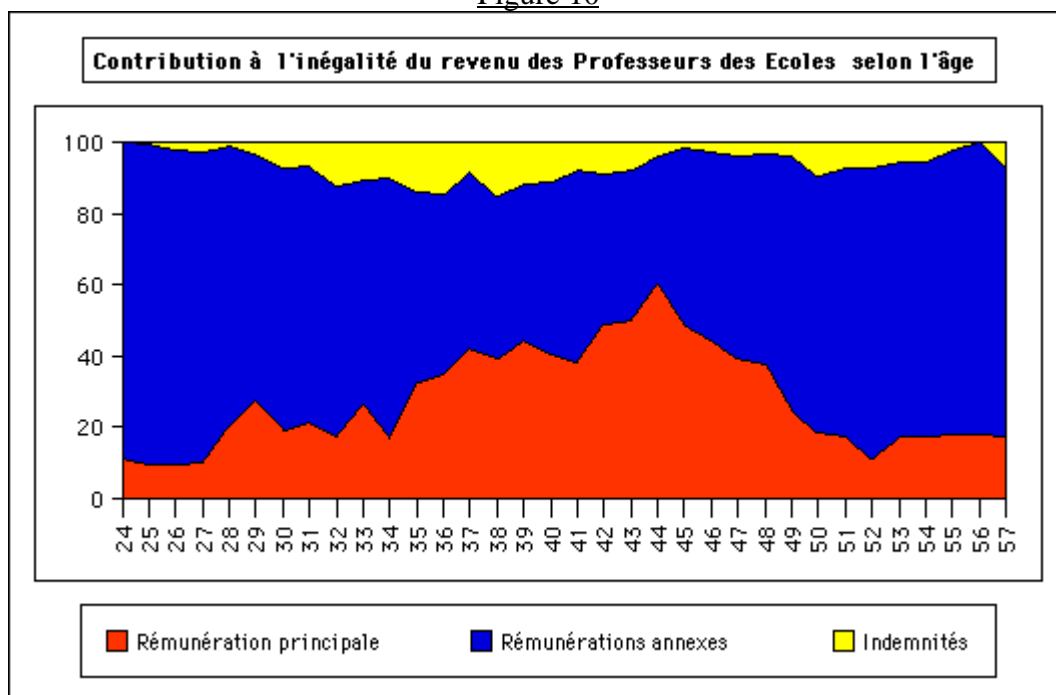
Source: I.N.S.E.E.

Une première observation de la distribution selon l'âge permet de faire apparaître deux plateaux de rémunération : en dessous de 35 ans et au-dessus de 45 ans respectivement.

Le raisonnement en terme de décomposition de la rémunération permet de retrouver pour les indemnités et les rémunérations annexes le même schéma que pour les instituteurs.

En revanche, la décomposition de l'inégalité selon ses sources fournit une image sensiblement différente de celle des instituteurs.

Figure 10



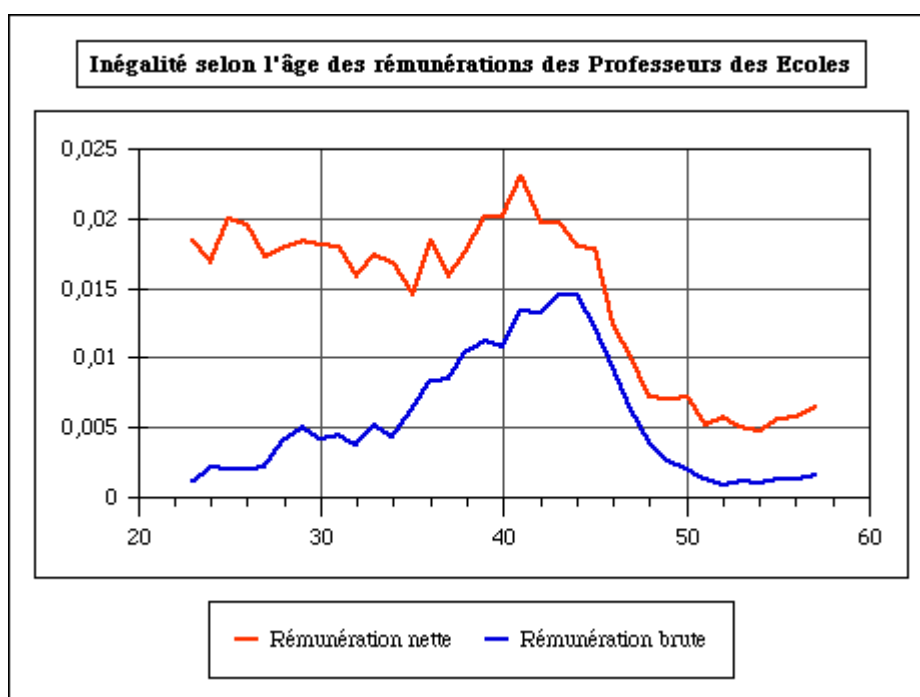
Champ : Professeurs des Ecoles en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

La rémunération principale contribue de manière croissante à l'inégalité jusqu'à 45 ans, où elle « explique » environ la moitié de l'inégalité, avant de retrouver un niveau faible au-delà de 50 ans.

La tranche d'âge de 35 à 45 ans voit l'inégalité sur la rémunération brute fortement s'accroître, alors qu'au-delà, l'inégalité sur les rémunérations, tant brutes que nettes, se réduit très fortement. On doit alors soupçonner un mouvement particulier des rémunérations correspondant à cette tranche d'âge.

Figure 11



Champ : Professeurs des Ecoles en 1994. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

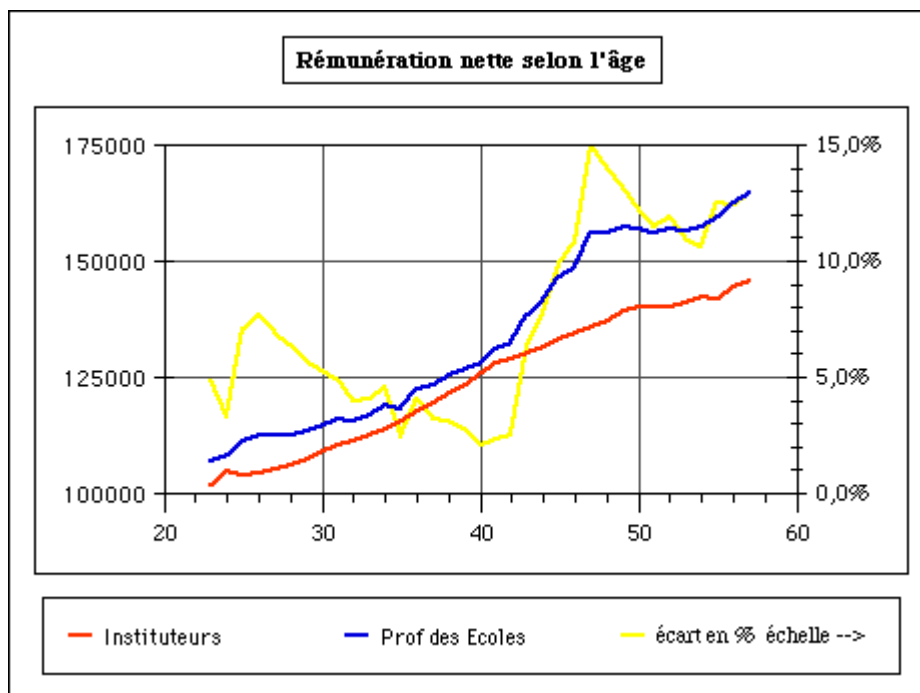
Si l'on compare les distributions des Professeurs des Ecoles et celles des Instituteurs on perçoit clairement le phénomène (Figure 12).

Nous lisons là les conséquences de l'intégration des Instituteurs dans le corps des Professeurs des Ecoles lors de la création de ce corps. Seuls les Instituteurs bénéficiant d'une ancienneté suffisante ont pu accéder à ce nouveau corps.

Alors que l'écart de rémunérations à âge égal tend à se réduire chez les jeunes, la « marche » est très nette entre 42 et 46 ans, c'est-à-dire pour les générations nées avant 1950. Au-delà de cet âge, c'est-à-dire pour les générations plus anciennes, un palier semble s'installer aux environs de 12 %, qui constitue l'enjeu de l'accès, à l'ancienneté, au corps des Professeurs des Ecoles.

Si, comme nous l'indiquons, il n'est pas justifié de lire ces courbes comme les carrières des Professeurs des Ecoles, on peut cependant imaginer qu'elles constituent un élément privilégié d'appréhension de leurs parcours futurs par les candidats à ces fonctions. On peut alors s'interroger sur le caractère incitatif de la différence à l'entrée entre les deux niveaux de rémunérations.

Figure 12



Champ : Enseignants du premier degré titulaires en 1994. Education nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

L'évolution de l'inégalité de 1978 à 1994

Nous avons étudié l'inégalité des rémunérations en 1994, mais cette inégalité a connu au cours du temps une évolution qui peut, outre son intérêt propre, permettre de comprendre les évolutions des structures de rémunérations. Une illustration peut en être trouvée dans la création du corps des Professeurs des Ecoles dont on peut penser qu'elle est pour partie liée à l'évolution des rémunérations antérieurement à 1990, et notamment à l'évolution de l'inégalité.

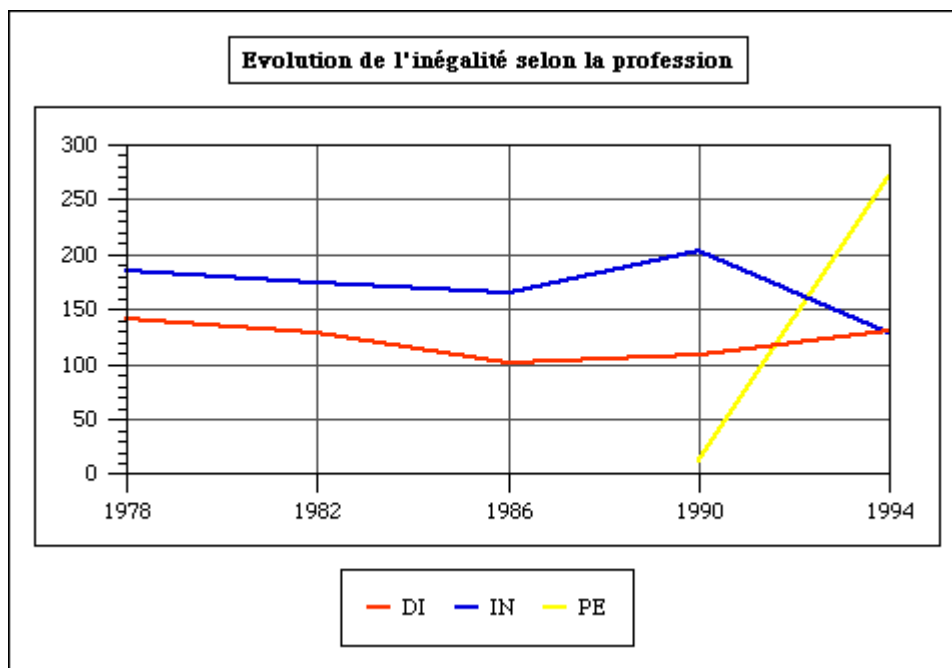
Une première appréhension très simple de cette période peut être trouvée dans la figure 14 où est retracée l'évolution de l'inégalité propre à chacune des professions principales : Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles.

On y lit une décroissance globale de l'inégalité jusqu'en 1986, puis un accroissement de 1986 à 1990, qui se poursuit jusqu'en 1994 pour les Directeurs d'Ecoles.

La création du corps des Professeurs des Ecoles est quant à elle la source d'une plus forte homogénéité du corps des Instituteurs. En effet, l'ancienneté élevée exigée pour accéder au corps fait perdre au corps des Instituteurs ses membres les plus anciens, et donc les mieux payés, et le recrutement de jeunes Professeurs des Ecoles se substitue à celui de jeunes Instituteurs et fait lentement disparaître les plus jeunes Instituteurs, c'est-à-dire les moins bien payés. Le résultat est donc mécaniquement une plus grande proximité salariale des Instituteurs.

Symétriquement, le caractère bicéphale du corps des Professeurs des Ecoles conduit à faire apparaître une forte inégalité en 1994 que nous avons perçue sous la forme du caractère bimodal de la distribution des salaires.

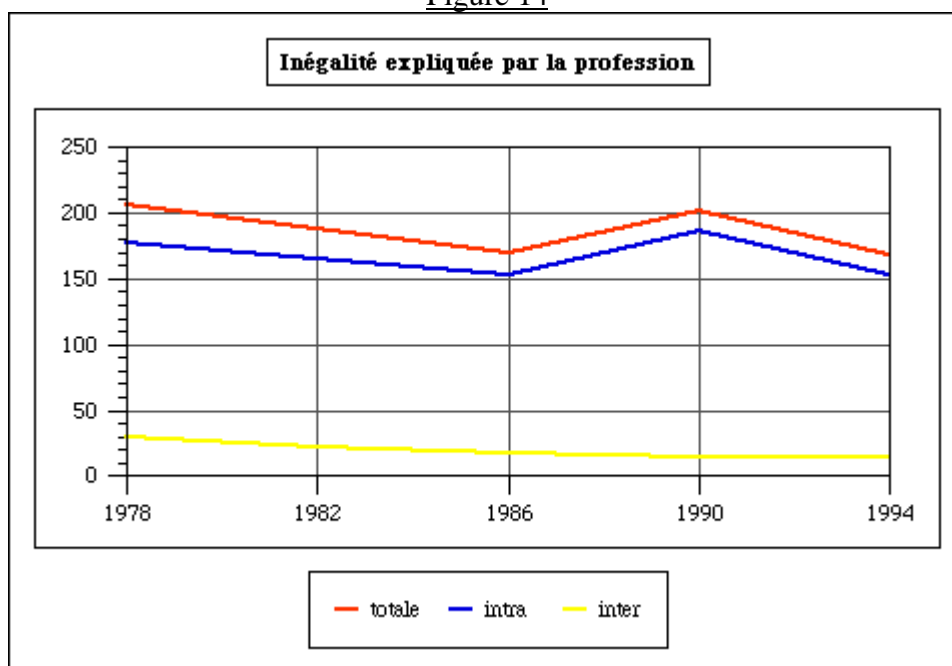
Figure 13



Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

Si l'inégalité évolue de manière variée selon la profession, la figure 14 permet de montrer que la profession n'a guère de caractère explicatif dans la compréhension du salaire.

Figure 14



Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

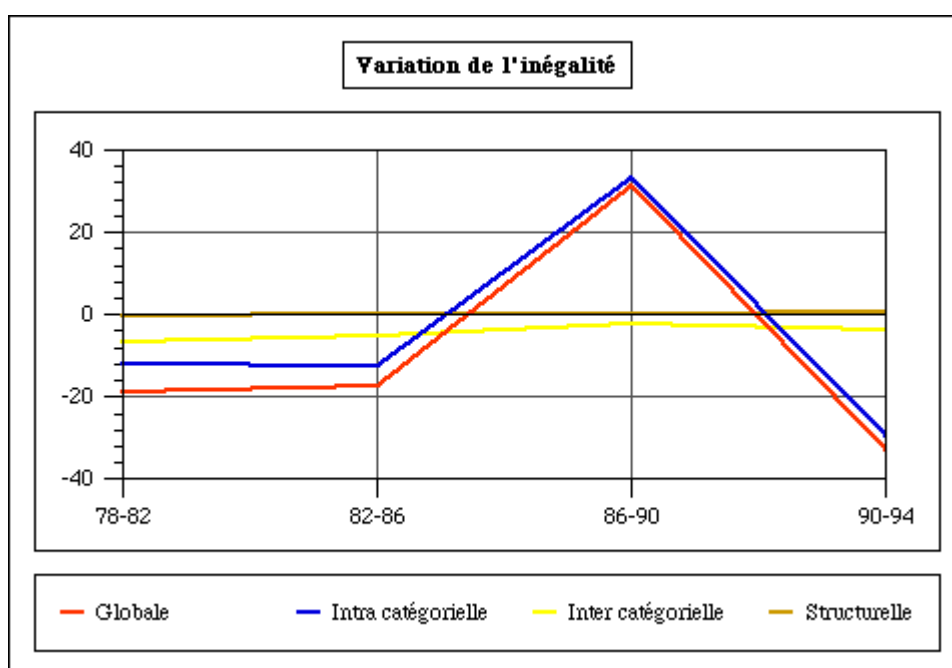
La partie inter-professionnelle de l'inégalité ne représente qu'une fraction faible et décroissante de l'ensemble (voir également le tableau 7). C'est donc à l'intérieur des corps que l'inégalité se forme, et non entre les corps.

Rappelons que l'inter-professionnel se comprend ici par rapport aux trois corps Instituteurs, Directeurs et, à partir de 1990, Professeurs des Ecoles.

L'étude de la variation de l'inégalité pour chaque période quadriennale permet de montrer (Figure 15) que la baisse de l'inégalité globale survient après de forts mouvements dans la période 1986-1990. En 1990, l'inégalité est revenue à son niveau de 1978, alors qu'elle avait constamment diminué jusqu'en 1986. La décomposition de cette variation permet de montrer que, cette fois encore, c'est l'intra-catégoriel qui suscite cette évolution.

On peut également noter que les modifications structurelles ne jouent qu'un rôle très modeste dans ces évolutions.

Figure 15



Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Nous avons eu l'occasion de montrer qu'en 1994 le principal facteur explicatif de l'inégalité était l'âge. Compte tenu du vieillissement de nos populations, il apparaît naturel de s'interroger sur l'évolution de ce rôle sur la période 1978-1994.

Nous avons donc reconduit la décomposition de l'inégalité menée au chapitre précédent à chacune des périodes retenues (Tableau 8).

La dernière ligne du tableau montre le mouvement général de l'inégalité sur la période.

La première ligne du tableau permet de vérifier le rôle décroissant joué par la profession dans l'inégalité.

Le rôle très marginal du sexe dans l'inégalité se trouve également confirmé.

Toutefois, deux évolutions intéressantes apparaissent : l'inégalité résiduelle s'accroît sensiblement au cours de la période, ce qui traduit la moindre capacité de ces trois dimensions à comprendre l'inégalité.

Mais surtout, le rôle de l'âge décroît considérablement sur la période, reflétant vraisemblablement le mouvement d'homogénéisation déjà relevé.

Tableau 8. Contributions à l'inégalité de 1978 à 1994

Inégalité liée à	1978	1982	1986	1990	1994
la profession	14,2%	11,4%	9,8%	7,3%	8,6%
l'âge, à profession égale	51,8%	51,0%	51,1%	47,9%	38,0%
au sexe, à profession et âge égaux	0,7%	0,9%	0,7%	0,3%	0,9%
Inégalité résiduelle	33,3%	36,7%	38,4%	44,4%	52,6%
Inégalité totale	174	169	163	195	166

Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.

Source: I.N.S.E.E.

Les contributions à l'inégalité des composantes de la rémunération nette, que nous avons étudiées en 1994, ont également connu une évolution sur la période, comme le montre le tableau 9.

Tableau 9. Décomposition de l'Inégalité par sources 1978-1994.

	1978	1982	1986	1990	1994
Rémunération principale en %	61,9	70,2	64,1	60,0	53,7
Rémunérations annexes en %	26,9	22,0	30,8	35,4	42,5
Indemnités en %	11,2	7,8	5,1	4,6	3,8

Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.

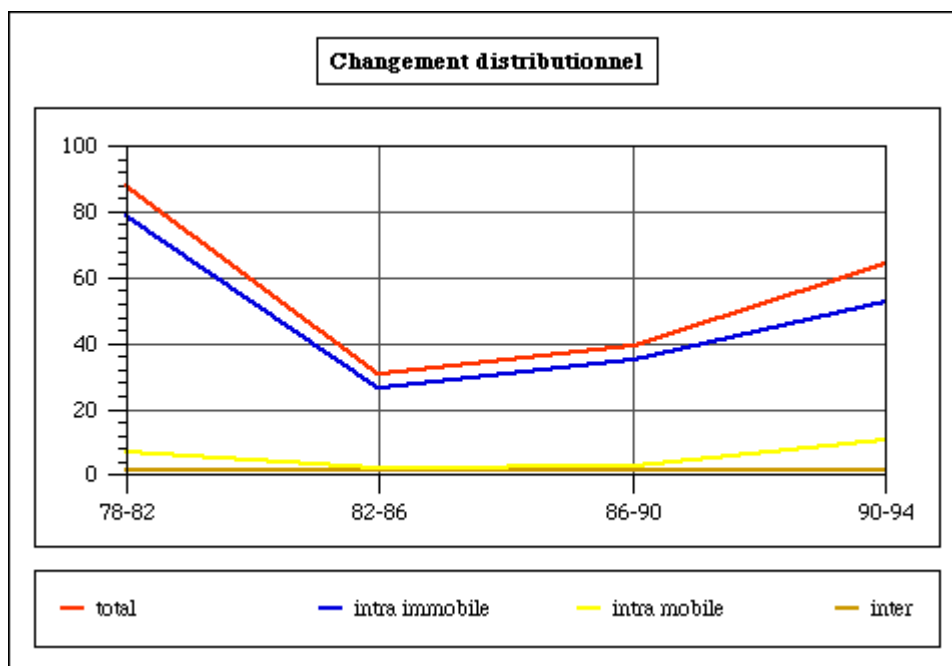
Source: I.N.S.E.E.

Il apparaît très nettement que ce sont les rémunérations annexes, malgré leur poids limité, qui ont contribué de manière croissante à la constitution de l'inégalité.

De manière parallèle, la part des rémunérations principales a décru, vraisemblablement en liaison avec la plus grande homogénéité des âges, et donc des rémunérations de base.

Le régime indemnitaire est, quant à lui, devenu marginal dans la définition de cette inégalité. Cette dimension peut être appréhendée par la mesure du changement distributionnel.

Figure 16



Champ : Enseignants du premier degré titulaires. Education nationale au sens strict.
Source: I.N.S.E.E.

Le changement inter joue un rôle très limité et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Il en serait autrement dans le cas où, par exemple, une catégorie serait brutalement revalorisée par rapport aux autres.

La part de la mobilité salariale expliquée par la mobilité professionnelle (intra-mobile) est relativement faible. Toutefois, on note un accroissement de celle-ci entre 1990 et 1994, que l'on peut attribuer probablement aux transitions de Instituteurs vers Professeurs des Ecoles et donc, indirectement, à la réforme des carrières.

Globalement, il apparaît clairement que la reconfiguration des divers corps des premier et second degrés a conduit à des évolutions sensibles des distributions de rémunérations entre 1990 et 1994.

La variable d'ancienneté, ici approximée par l'âge, étant dominante dans la détermination des rémunérations, et dans les possibilités individuelles de passage d'un corps à l'autre, on se gardera d'interpréter ces résultats comme des éléments descriptifs de la carrière individuelle.

La leçon essentielle de ces premiers résultats se résume dans la nécessité, pour comprendre les carrières individuelles, de « suivre » les trajectoires des individus sur la période 1978 à 1994, tant sur le plan professionnel que salarial.

Bibliographie.

ALLUIN,F.(1996). « Les rémunérations des enseignants du second degré et leur évolution entre 1986 et 1994 ». Education et Formations.n°46.

BOURGUIGNON ,F. (1986). «Note sur les propriétés de décomposabilité des mesures d'inégalité ». Mathématiques et Sciences Humaines,23e année,n°93,pp.41-52.

COWELL,F.A. (1985). «Measures of Distributional Change : an axiomatic approach ». Review of Economic Studies. vol LII, pp 135-151.

GUILLOTIN,Y. and MEURS,D.(1996). « Wage heterogeneity in the French Public Sector : some first insights ». Communication to the Conference « Continuity and reform in Public Sector Pay Determination in Europe ». Université Paris II. 6 décembre 1996.

Ministère de la Fonction Publique.(1995). « La Fonction Publique en 1994/1995 ». Paris, La Documentation française.

MOOKHERJEE ,D. and SHORROCKS,A. (1982). « A Decomposition analysis of the trend in UK Income Inequality ». The Economic Journal, vol.92,pp. 886-902.

SHORROCKS,A. (1982). « Inequality decomposition by factor components ». Paris, Econometrica, vol.50,n° 1,pp. 193-211.